

Plan d'action pour la promotion de l'accès à l'énergie dans la région CEMAC

Contexte

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est une organisation d'États d'Afrique centrale créée par le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon pour promouvoir l'intégration économique entre les pays qui ont le franc CFA comme monnaie commune.

En 2003, le secrétariat exécutif de la CEMAC et un partenaire européen ont commencé les préparatifs d'un projet énergétique dans le cadre de COOPENER, un programme de la Commission européenne pour la promotion des politiques, technologies et meilleures pratiques dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Cette initiative a ensuite été reprise par la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF). En juillet 2005, l'EUEI PDF a organisé un atelier interministériel sur l'énergie durable pour le développement rural à Brazzaville, en République du Congo. Cet atelier hébergé par le secrétariat exécutif de la CEMAC a réuni un certain nombre de ministres de l'Énergie et d'autres hauts responsables d'Afrique centrale.

Il a conduit à l'adoption de la Déclaration de Brazzaville par laquelle les États membres de la CEMAC s'engagent à faire de l'accès à l'énergie un domaine d'intervention des stratégies de réduction de la pauvreté. Les participants ont également chargé le secrétariat exécutif de la CEMAC de piloter la mise en place d'un plan d'action régional visant à promouvoir l'accès à l'énergie en Afrique centrale. À la demande du secrétariat exécutif, l'EUEI PDF a financé un projet pour mettre les recommandations en application.

Région	CEMAC
Partenaires du projet	CEMAC et IED
Directeur du projet	Ray Holland
Durée	Juillet 2005 – mai 2006

Actions stratégiques

Intervenant pour le compte du secrétariat exécutif de la CEMAC, l'EUEI PDF a soutenu l'étude d'un plan d'action visant à dynamiser l'intégration régionale au sein de la CEMAC. Cette étude, pour laquelle on a consulté les ministères de l'énergie, des acteurs du secteur privé et des ONG de tous les pays de la CEMAC, a trouvé son aboutissement dans un rapport indiquant onze actions stratégiques à prendre pour élargir l'accès aux services énergétiques dans la région.

Le plan d'action dont la mise en œuvre est prévue de 2007 à 2011 inclut les mesures suivantes :

- ▶ renforcement des capacités afin d'assurer que la planification énergétique cible les besoins en milieu rural et périurbain ;
- ▶ développement coordonné de l'énergie hydro-électrique dans la sous-région ;
- ▶ politiques encourageant l'exploitation de déchets agricoles, forestiers et industriels aux fins de production d'électricité ;
- ▶ création de « zones vitrines » dotées d'un accès amélioré aux services énergétiques modernes dans des régions rurales de chaque État membre ;
- ▶ intensification de réseaux à faible coût dans des zones périurbaines ;
- ▶ promotion régionale intégrée de l'énergie solaire ;
- ▶ promotion de foyers améliorés et de combustibles de cuisson modernes tels que le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ;
- ▶ effort de développement concerté du secteur pétrolier ;
- ▶ rédaction d'une charte de l'énergie de la CEMAC ;
- ▶ création d'un observatoire de l'accès à l'énergie dans la sous-région ;



Un renforcement des capacités pour la planification énergétique était axé sur les besoins des populations rurales et périurbaines.

Pour cette étude, on a consulté les ministères de l'énergie, des acteurs du secteur privé et des ONG de tous les pays de la CEMAC.

Par la Déclaration de Brazzaville, les États membres de la CEMAC s'engagent à faire de l'accès à l'énergie un domaine d'intervention des stratégies de réduction de la pauvreté.



- facilitation du transfert de technologies entre les pays membres.

Chaque action a été chiffrée et détaillée dans un rapport présenté au sommet des chefs d'État de la CEMAC qui s'est tenu à Malabo, Guinée équatoriale, en mars 2006. Par la suite, le plan d'action a été examiné et adopté à Douala en avril 2006 par la Commission permanente de l'énergie et des mines (COPEM) récemment créée. Le budget estimatif de sa mise en œuvre s'élève à 150 milliards de francs CFA (236 millions d'euros) sur cinq ans.

Perspectives

- L'adoption du plan d'action par les chefs d'État de la CEMAC a témoigné de la volonté politique d'intégrer l'accès à l'énergie.
- L'atelier financé par l'EUEI PDF a aussi recommandé de créer un groupe de travail plurisectoriel sur l'accès à l'énergie au sein de chaque État membre pour collaborer avec la COPEM.
- La mise en œuvre du plan d'action sera gérée par une unité technique.
- Le rapport de mars 2006 a amorcé, puis renforcé la dynamique politique d'intégration de l'accès à l'énergie aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de croissance dans la CEMAC.
- Le plan d'action régional visant à promouvoir l'accès à l'énergie en Afrique centrale constitue une base pour l'alignement de l'aide extérieure fournie au secteur de l'énergie.
- Des entreprises de fourniture d'électricité des pays membres de la CEMAC ont bénéficié de la première facilité pour l'énergie de l'EUEI destinée à soutenir l'électrification périurbaine pour un montant de 12 millions d'euros.

Pour plus d'informations,
veuillez contacter :

Initiative de l'UE pour l'Énergie
Facilité de dialogue et de partenariat
(EUEI PDF)

s/c Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Postfach 5180
65726 Eschborn, Allemagne

T +49 61 96-79 63 12
E info@euei-pdf.org
I www.euei-pdf.org

Novembre 2011


euei
EUROPEAN UNION ENERGY INITIATIVE